



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 11 août 2022	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 24 °C)	Vent : 16 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 76/85
Total des paris mutuels	\$211,701			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé ----
--------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une discussion instructive a eu lieu avec le conducteur, Philip Reid, au sujet de sa stimulation du cheval, "YOU GOT THIS", dans la Course 4, déroulée le 4 août. M. Reid est désormais parfaitement au courant des règles de la CAJO relatives à la stimulation, de ce que l'on attend de lui pour rester en conformité, des changements qu'il doit apporter à son style de stimulation ainsi que de la structure des pénalités en cas de non-conformité. Aucune action règlementaire ne sera prise pour le moment, bien qu'un avertissement officiel ait été inscrit sur sa licence.
- Des retraits hâtifs ont été opérés par les juges (transportation) des chevaux, "DADS PRINCESS" de la Course 4, et "KEEP WATCHING" de la Course 6.

- Nous avons discuté avec le directeur des opérations, Gerald Hill, du système OnTrack, des problèmes récurrents relatifs au manque de personnel pour les caméras de courses. Nous avons fait part à M. Hill de l'importance et de la nécessité de ces enregistrements vidéo pour les courses. Celui-ci procédera à des changements immédiats dans la dotation en personnel et dans le processus d'établissement des horaires pour faire en sorte que les obligations en matière de fonctionnement soient respectées à l'avenir.

Courses :

- Aucune vidéo n'a été fournie par la tour frontale pour aucune des courses et, en raison d'une erreur de programmation du service des opérateurs, aucun opérateur n'était présent.
 - Ted McDonald a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. **Enquête** au sujet du #2, "CHEQUE THE MAGIC", (Ted McDonald), arrivé en 3^e position, pour potentiellement quitter la course avant le poteau de ¼ de mille. Le #2 a touché un pylône et s'est rendu à l'intérieur d'un autre et a heurté le suivant. Aucun avantage injuste n'a été obtenu. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/vafAkD8fS4A>
 4. Rien à signaler.
 5. **Enquête** pour le #7, "THE WHEEL", (Robert Shepherd), au départ. Le #7 a subi un bris d'équipement (fer) avant le départ et a fait un bris d'allure à cause de ça. Il n'avait pas atteint le poteau de remboursements lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il a fait une sortie sans terminer la course. On a opéré un remboursement complet du pari mutuel de \$9,052 pour le #7, conformément à la règle de la CAJO 22.03(I). Rien d'autre à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. **Enquête** et objection déposée par le conducteur pour une potentielle obstruction du #4, "MR COURAGE", (Emil Toth), arrivé en 3^e position, contre le #3, "HELLAS ROCKET", (Sebastien Turenne), arrivé en 4^e position. Après avoir

examiné la vidéo et après avoir discuté avec les conducteurs impliqués, on a déterminé que le #3 était arrivé vers le #4 après que celui-ci avait quitté la rampe. L'objection a été rejetée. Aucune infraction signalée.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/YhnNUaQwXNs>

Examen du bris d'allure survenu au #1, "SPORTS IMPRESSION", (Stephane Brosseau), au poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué une obstruction au #8, "BJSBIGSHOT", (Jacques Beaudoin). Aucun placement n'est requis comme le #1 a terminé la course en 8^e position (la dernière). Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Emily Veinot, l'entraîneuse du cheval vainqueur, "DE CHAIRMAN", sera présente au bureau des juges pour discuter de la performance de son cheval. Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 6

Le #1, "BATTLE WITH DESIRE" (1), pour \$10,000, par John MacMillan et Elizabeth Adam (J. MacMillan entraîneur).

Le #2, "SPORTS ICON" (1), pour \$10,000 par Matthew McDonald (M. McDonald entraîneur).

Le #7, "THINKINGOFYOUBABE" (2), pour \$11,250, par Jamie Copley et Mark Smith (Mandy Archer entraîneur).